

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

21 – 10 décembre 2020

21. Exonération exceptionnelle de redevance du Carmel suite à la crise sanitaire

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu la délibération du 10 mai 2000 approuvant la convention de Délégation de Service Public signée avec le Club Alpin Français pour assurer la gestion du Centre International d'Accueil et de séjour de L'Ancien Carmel,

Vu la délibération du 7 mars 2002 approuvant l'avenant n° 1 de la Délégation de Service Public signée avec le Club alpin Français pour assurer la gestion du Centre International d'Accueil et de séjour de L'Ancien Carmel,

Considérant les comptes annuels du Club Alpin Français pour l'exercice 2019,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

CONSTATE que la redevance pour l'exercice 2019 due par le Centre International d'Accueil et de séjour de L'Ancien Carmel d'après les termes de la Délégation de Service Public signée en 2000 s'établit à 44 501 €,

DECIDE d'aider financièrement le Centre International d'Accueil et de Séjour de L'Ancien Carmel, qui fait face à des difficultés dues à une mauvaise fréquentation et à l'épuisement de ses ressources propres, en réduisant de 5 mois (soit 5 douzièmes) la redevance annuelle, ce qui représente une exonération de 18 542,08 €,

FIXE la redevance due par le Club Alpin Français à 25 958,92 € pour la gestion du Centre International d'Accueil et de séjour de L'Ancien Carmel, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ